



## République et canton de Genève

### Commune de Cartigny



Dans sa séance du 15 mai 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

#### **Délibération relative à la création d'un groupement intercommunal entre les communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny, sous le nom de « Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny » et adoption de ses statuts**

le Conseil municipal décide par 11 oui, 0 non et 0 abstentions sur 12 CM présents

1. De créer un groupement intercommunal entre les communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny, sous le nom de «Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny», ayant pour but de réaliser les tâches de prévention et de lutte contre le feu dévolue aux communes membres par la LPSSP et ses règlements d'application .
2. D'adopter ses statuts, version au 15 mai 2023, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De fixer l'entrée en vigueur des statuts dès l'approbation par le département cantonal compétent, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune d'Aire-la-Ville.

#### **Dernier jour du délai référendaire : 3 juillet 2023**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 24 mai 2023

Le président  
Nicolas Pontinelli